L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 26 FEVRIER 1875. Une Année.

DUFOUR de LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 26 FEVRIER.

VENTES A VENDUE DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 23 de la rue de Chartres, bonneterie française, anglaise et allemande, lingerie de messieurs, "notions," etc., etc., etc.

SPECTACLES.

Vendredi, 26 Février 1875.

VARIETES.—The Stranger et The Honey Moon.
ACADEMIE.—Minstrels Haverly.
ST CHARLES.—Katy Mayhew et Ben Debar.
GLOBE.—Grande troupe de Variétés.

AFFAIRES MUNICIPALES.

Une liquidation forcée.

Il est heureux que le Conseil des administrateurs de ville ait vu enfin que la situation financière était devenue inextricable et qu'on ne pourrait en sortir par des moyens ordinaires. Le rapport, qui a été fait, dans la dernière séance du Conseil, sur cette situation, aurait dû être fait depuis deux ans et des le début de la dernière administration, car alors les difficultés étaient aussi grandes qu'aujourd'hui ; mais cette administration avait une sorte d'étrange de mécontenter quelqu'un, même de mécontenter le dernier des créanciers radicaux, qu'elle aima mieux se contenter de vivre au jour le jour, en épuisant toutes ses ressources, que de prendre un parti honnête et énergique dans l'intérêt de toute la cité.

Nous disions alors en voyant ces répugnances malheureuses et cette indifférence fatale, bien qu'elle ne fut qu'apparente, car nous faisons à la mémoire de cette administration assez d'honneur pour croire qu'elle gémissait en secret, de son immobilité, nous disions : il faudra faire demain ce que vous ne voulez pas faire aujourd'hui ; la guérison ne s'opèrera pas sans remède, et plus vous atermoierez, plus le mal sera grand et plus le traitement sera difficile et couteux.

C'est ce qui est arrivé. L'administration dont nous parlons s'en est allée sans le sou en dépit à l'administration actuelle qui s'est vu obligée de laisser en souffrance pendant un temps, le service de l'intérêt des bons consolidés et qui n'a pu encore servir l'intérêt des bons des Water Works, service bien autrement respectable, puisque la dette provient d'une acquisition honnêtement faite et donnant à la ville un revenu certain. Or, nouvelle demandons avec une stupéfaction profonde, car nous n'avions jamais pensé que cela pût se voir, de quel droit le conseil de ville a-t-il pu des revenus des Water-Works pour payer les intérêts usuraires que ceux dû en vertu de l'acquisitions de cette usine ? S'il y a eu de l'agiotage quelque part, ce n'est pas là. Il s'agit ici tout simplement d'une vente dont il faut payer le prix suivant les conditions convenues, si non il faut que la vente soit résiliée, et rien n'est plus facile. Mais ce ne sous au rapport qui fait sentir la nécessité d'un règlement quelconque avec les autres créanciers, c'est-à-dire avec ceux qui n'ont cherché dans leurs rapports financiers avec la ville que des placements avantageux pour eux et ruineux pour elle.

Ce rapport mérite une attention sérieuse parce qu'il avoue franchement toutes les difficultés de la situation et l'énormité de la dette et l'énormité de l'intérêt et l'impossibilité pour les contribuables de payer plus longtemps des taxes aussi lourdes, et l'impossibilité de faire payer les taxes arriérées et l'impossibilité de vendre des biens dont personne ne veut ; on ne peut plus collecter que la moitié du revenu municipal et cette année très surtout on collectera moins parce que les habitants plus obérés ont encore moins à donner.

De la taxe de 2 1/2 pour cent, imposée pour l'année 1875, le gouvernement de ville n'a vraiment qu'un demi pour cent, à consacrer aux frais qui sont à sa charge, près de 2 p. 100 devant être perçu et payé pour le service d'obligations étrangères à l'administration municipale. Encore faut-il prendre sur ce demi pour cent une large somme pour faire face aux frais de cour, de shérifs, de coroners, de Bureau de santé, etc..... les quels frais fixés par la loi ne peuvent être modifiés ou réduits par les autorités locales. Toutes les économies, d'ailleurs possibles, ayant été faites, il n'en suit que le fardeau ne sera réduit que par des mesures atteignant les créanciers eux-mêmes ; et si ces mesures ne sont pas prises, il en résultera que notre totale aussi bien pour ces créanciers que pour les propriétaires et tous autres intéressés à l'existence de la ville, car le gouvernement sera forcément suspendu faute de moyens pécuniaires pour en maintenir les fonctions.

Il est donc clair que les détenteurs de bons doivent céder quelque chose à la nécessité de la situation, et le comité du conseil, qui avait été chargé de s'occuper de cette question délicate, a préparé les propositions suivantes qu'il suggère comme remède, savoir :

1. Les détenteurs de bons formeront une association sous la loi qui régit les banques, et sous le nom de "Compagnie de banque et de garantie de la ville", ou tel autre nom qui sera jugé convenable.

2. Le capital de la dite association sera basé sur tous les bons de ville, estimés suivant le cours actuel du marché, avec un intérêt de sous de 5 où comptant.

3. La ville devra transférer à la dite association toutes ses propriétés libres et franches qui peuvent être affermées ou louées ou dont on pourra disposer pour une série d'années. A cette classe de biens appartiennent :

1. Les water-works et le matériel de l'usine. 2. Les marchés publics. 3. Les quais et débarcadères. 4. Toutes les propriétés de batture et les accrétions. 5. La réversion des droits de la ville dans les chemins de fer et franchises. 6. La réversion des droits de la ville dans la compagnie du gaz de la Nouvelle-Orléans. 7. Le transfert de tous les biens fonciers non destinés à l'usage du public.

Toutes les propriétés ci-dessus seront louées en bon état et sujettes aux servitudes publiques actuelles, sous tels réglements de police, de santé et de tarif qui seront jugés nécessaires à la protection des intérêts publics.

En considération de cette cession ou de ce transfert, l'association liquidera toute la dette capitalisée de la ville, principal et intérêt.

Nous aimons beaucoup cette ferme générale de tous les revenus casuels de la ville et voila bientôt huit ou dix ans que nous la nous sollicitons. Notre opinion est basée, comme garantie, sur l'affaire des marchés et sur celle des quais qui n'ont jamais rien rendu à la ville qu'au moyen de la ferme. Tout cela, transféré à une compagnie et administré par elle, rendra beaucoup plus qu'à la ville, et libérera la ville d'une somme d'obligations annuelles dont le poids l'écrase. Nous n'avons à faire de réserve que pour les intérêts des Water-Works qui ne s'élèvent pas à plus de $97,000 par an et qui ne peuvent souffrir de réduction par la raison que nous donnons plus haut. Mais les Waterworks, bien administrés, peuvent rendre trois fois cette somme et la compagnie qui les prendra y gagnera encore par le développement de la ville et de l'usine.

Nous n'avons pas le temps d'examiner aujourd'hui tous les détails de ce plan but surtout par l'intention de ses auteurs. Tous les plans, du reste, qui auront pour but et pour résultat la libération fiscale de la ville, et nous appelons libération fiscale toute mesure réduisant l'impôt dans des proportions faciles à supporter, auront notre appui. Quant au projet dont il est question, nous avouerons franchement avoir des doutes, non sur son efficacité, mais sur la possibilité de le mettre en pratique. Son succès dépend entièrement de l'adhésion des créanciers. Or, il y en a de plusieurs sortes. Ceux qui ont des titres d'origine ancienne, acquis à très haut prix, demanderont pourquoi on veut les prendre à moitiés des autres, c'est-à-dire des agioteurs qui ont acheté leurs titres au rabais. Les premiers refuseront très probablement de souscrire aux clauses d'un contrat pour eux fort inégal. La question de toute manière est très difficile à résoudre. Quoiqu'il en soit, la combinaison, dont nous avons donné une idée, témoigne des vues honnêtes et sincèrement réformatrices de nos autorités municipales, et c'est la première fois, depuis bien longtemps, que nous croyons, en toute sureté, pouvoir tenir ce langage.

Nous ajouterons qu'il est très fâcheux, vu les bonnes dispositions du Conseil, de ne pas avoir affaire à une législature vraiment populaire, car de très importantes réformes ne peuvent s'opérer sans elle. Cependant quel que soit le résultat final du compromis et avant même que ce résultat ait eu lieu, nous pensons que le Conseil de ville doit accepter la proposition faite par M. Kellogg d'une conférence avec le comité de réforme du Sénat actuel. Il peut se faire que, justement en raison des difficultés politiques, on obtienne de ces autorités, quelles qu'elles soient, des avantages précieux. Dans la question de la taxe du Parc, du contrat de desséchement, du régime des écoles publiques et de la police, il y a un million à gagner par an. Or, en tout temps, cela vaut la peine qu'on s'en occupe. Toutes ces questions résolues dans un bon sens avec celle de la dette municipale, feraient certainement tomber la taxe de ville à 1 pour cent. Voila ce qu'on pourrait obtenir avec un peu de bonne volonté et d'activité. Et qui oserait blâmer ces tentatives d'amélioration, quand la ville se meurt? D'ailleurs il ne s'agit pas ici de politique; il s'agit de finances et d'affaires municipales. En cela, le Conseil a une mission à remplir; il se doit à cette mission ; il se doit à la ville. Qu'il fasse donc valoir, sans crainte, ses nécessités, ses impossibilités et ses alarmes et tout le monde lui en saura gré.

Grant et le Compromis.

Grant était anxieux de voir adopter le compromis, cela est certain. Mais on n'était pas pour donner à la Louisiane un gouvernement plus supportable, ni pour permettre au peuple de cet Etat d'obtenir quelque soulagement à ses souffrances : Grant se soucie peu de ce que peut devenir ce peuple. Il voulait le compromis uniquement parce que cet acquiescement, de la part de nos représentants, à l'outrage du 4 janvier, lui fournissait un excellent prétexte pour demander au Congrès un vote qui couvrit sa responsabilité pour tous ses actes d'intervention passés en Louisiane.

Grant sait que la Chambre des représentants du prochain Congrès a une forte majorité démocratique et il n'ignore pas que sa conduite en Louisiane sera l'un des chefs d'accusation les plus graves qu'on pourra faire valoir contre lui.

Le compromis Wheeler enterrait finalement la question, du moins il le pense, et un vote du Congrès reconnaissant Kellogg, affranchirait le Président de la lourde responsabilité d'actes injustifiables d'intervention, responsabilité qui, jusqu'à présent, pèse uniquement sur lui.

C'est là le seul objet de Grant, dont la politique est toute personnelle.

Or, il est matériellement impossible que le compromis puisse être mis à exécution avant le 3 mars, jour où le Congrès s'ajourne.

Si Grant obtient du Congrès le vote qu'il désire, l'exécution du compromis sera, après cela, le moindre de ses soucis, et les conservateurs, partisans de cette mesure, pourront alors se convaincre qu'ils ne sont mis complètement à la merci de Grant et de Kellogg, car le compromis ne leur offre aucune garantie, ni pour l'exécution loyale du pacte lui même, ni pour l'obtention des réformes qu'on a fait luire comme appât à leurs yeux, mais dont le mot n'est même pas prononcé dans le projet Wheeler.

Nous souhaitons de nous tromper, mais, plus nous envisageons le compromis sous toutes ses faces, plus nous sommes convaincu que c'est purement et simplement un marché de dupes.

OPERA.

C'est lundi prochain, 1er mars, que la célèbre cantatrice hongroise, Mlle Ilma de Murska fera son début dans *Lucie de Lammermoor*. Nous publions, aux annonces, le tableau des prix fixés pour les deux représentations dans lesquelles cette grande artiste se fera connaître au public de notre ville.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Haverly et ses Minstrels font fureur à l'Académie, cette semaine. Il est difficile, à moins de s'y prendre d'avance, de se procurer de bons sièges, et cela, parceque les représentations de la troupe sont bien suivies. Primerose et West, les danseurs; Wilson, le comique; Barlow, le grime; French, le prince du banjo, et Morris, l'excentrique irlandais, sont tous sans rivaux.

THEATRE ST-CHARLES.—L'engagement de Miss Katy Mahew touche bientôt à sa fin, et ceux qui désirent l'entendre devront se presser, car sa dernière représentation est annoncée pour samedi.

THEATRE DES VARIETES.—Il y avait hier, une nombreuse assistance à la première représentation de "Lady of Lyons". Miss Jane Coombs dans le rôle de Pauline a révélé beaucoup d'esprit et s'y est fait admirer. C'est assurément, une artiste consommée; et à l'appui de notre assertion nous invoquons les succès qu'elle a obtenus depuis lundi dernier et que nous avons déjà signalés. Ce nous est un devoir—et nous n'y manquons jamais—d'accorder des éloges aux actrices consciences, qui, par tous les moyens, se multiplient et cherchent à contenter leurs publics: Miss Coombs est une de celles-ci, et à aucune autre plus qu'à elle nos félicitations sont acquises.

JOURNAUX ILLUSTRES.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 6 février de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*, tous deux très intéressants.

$10
Placée dans
La Loterie de la Louisiane,
Grand tirage à numéros simples
De demain, samedi
Peuvent gagner un lot de $20,000
Pensez-y-bien et achetez un billet.
Il y a 440 chances s'élevant à $75,000.
Le gros lot est de $20,000 :
C'est le plan le plus avantageux imaginé.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les agents de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

C'est le *Figaro* qui nous fournit une conclusion :

Si nous vivons dans un temps où le monde manque de logique, on ne peut en dire autant des enfants. J'en sais un de quatre ans et demi qui répondit hier à sa maman :

—Tu ne dis de prier le bon Dieu.... et chaque fois que je tombe ou que je me cogne tu t'écries : "C'est le bon Dieu qui te punit!..." Je n'ai pas besoin d'être agréable à une personne qui me joue par terre!

Dame!

Mass-meeting à la Salle Saint-Patrick.

Nous publions, dans une autre colonne, un appel aux démocrates conservateurs de la Nouvelle-Orléans pour qu'ils se réunissent ce soir à la Salle St. Patrick en mass-meeting, afin de délibérer sur la question du compromis. Cet appel est signé par quatre ou cinq cents citoyens connus, qui se sont donné un vagant décider par une voix de majorité, l'adoption d'un compromis qu'ils considèrent comme contraire aux droits du peuple et aux intérêts de la cause de la Louisiane. Des orateurs éminents doivent haranguer le meeting et nous croyons que tous ceux qui s'intéressent à la grande question du jour, s'empresseront de répondre à l'appel que leur adressent leurs concitoyens.

Nous espérons que les citoyens comprendront que la cause qu'ils défendent, ne peut que gagner à être traitée avec le calme, la modération et la hauteur de vues que commandent la gravité de la situation et la nécessité d'éviter une rupture dans les rangs du grand parti conservateur.

Caucus Conservateur.

Le caucus conservateur s'est réuni hier à cinq heures en séance publique. 56 membres ont répondu à l'appel de leurs noms.

M. Dugas, qui était absent la veille au moment du vote sur le compromis, a demandé la permission de voter, et, aucune objection n'ayant été faite, a voté en faveur du compromis.

M. Vidrine, qui avait voté en blanc, a demandé à voter. Les objections faites avant été écartées par un vote de la chambre, il a été admis et a voté en faveur du compromis, ce qui porte à 35 les voix en faveur du compromis.

M. Dupré a demandé la permission de changer son vote et de voter oui afin de proposer la reprise en considération du vote, mais sa demande a été rejetée.

Le président Wiltz donne lecture des dépêches suivantes :

Washington, 24 février.—Plusieurs sénateurs démocrates me disent que l'acceptation du compromis Wheeler assurera l'admission de Pinchback.

R. H. MARR.

Washington, 24 février.—Les sénateurs refusent de donner un conseil, mais pensent que le compromis sera trompeur.

R. H. MARR.

Washington, 25 février.—Bien que nous ayons combattu la proposition Wheeler sous toutes les formes, comptant sur les républicains conservateurs et les démocrates pour nous appuyer, nous voyons notre espoir déçu et sommes persuadés que rien de mieux ne peut être obtenu. Après consultation avec nos amis de tous les partis ici dans le Congrès et en dehors du Congrès, nous nous trouvons contraints de conseiller l'acceptation du compromis comme étant le meilleur arrangement possible dans les circonstances présentes, croyant qu'un rejet aurait pour résultat l'adoption par le Congrès et l'administration de mesures absolument destructrices de la paix en Louisiane. S'il est accepté, nous publierons, comme vos représentants, une protestation indiquant le caractère de la compulsion qui nous a amenés à nous soumettre et réaffirmant notre croyance en l'illégalité du gouvernement usurpateur.

ZACHARIE ET BURKE.

Motion a été faite, et adoptée à l'unanimité de communiquer à la presse les documents et procédures du caucus.

Le président Wiltz a donné lecture de la protestation suivante déjà présentée par lui le lendemain du premier vote sur le compromis.

PROTESTATION.

Nouvelle Orléans, 5 février 1875.

Messieurs et collègues du caucus conservateur :

Comme membre de la Chambre de 50 membres, en la présence desquels et contre lesquels une atteinte signalée a été faite le 4 janvier 1875, aux droits et à la liberté politique du peuple de la Louisiane; comme membre et président du mouvement, et après avoir été dans l'exercice de mon devoir solennel, à l'heure mémorable où notre salle législative a été envahie par les soldats du gouvernement fédéral, comme témoin de l'expulsion des sous-assemblée des cinq membres que vous savez tous avoir été légalement élus, et dont l'élection avait été référée à notre assemblée par le Bureau de contrôle ; comme ayant, avec vous, fermement refusé de retourner à la Chambre des représentants à moins que ce ne fût pour y exercer librement nos droits, et comme un de ceux qui ont spécialement interjeté appel du tribunal de la tyrannie fédérale et du despotisme local, dans la cause de mon Etat natal honoré et aimé.

Je déclare, maintenant, avec le respect dû à mes collègues conservateurs, protester expressément et énergiquement contre le retour à la Chambre des représentants comme membre, sous aucune restriction, avec aucun compromis, ou avec aucune concession, avouée ou tacite, implicite ou expresse, je proteste et déclare que ni vous ni moi, n'avons le droit de nous lier quant à notre décision sur aucun sujet qui peut être soumis légalement et en ordre devant notre Assemblée.

Je proteste que ce serait un acte de condamnation de notre part quand nous avons déjà prêté dûment le serment comme membres, de retourner à la Chambre d'où nous avons été chassés par des baïonnettes, et d'y prêter de nouveau serment devant un homme qui prétend faussement être l'Orateur et en présence de plusieurs individus qui prétendent faussement être membres.

Je proteste contre toutes concessions par lesquelles nous paierions pour le privilège de reprendre l'exercice d'un droit et l'accomplissement de fonctions auxquelles nous avons été élus par un peuple libre à une élection loyale, et, comme représentant d'un peuple libre, je veux rester inébranlable dans la défense de ce droit sacré de self-gouvernement en dedans de l'Etat, droit qui a été mis à néant par l'intervention fédérale.

Nous ne pouvons abandonner cette sainte mission sans paraître insensibles au devoir, infidèles à nos constituants et indifférents aux questions et aux principes énoncés dans notre protestation unanime adressée au peuple américain.

Les avantages qui pourraient être obtenus par un semblable abandon du devoir, sont temporaires et insignifiants comparés avec ce que la cause de la liberté aura gagnerait par notre adhésion inflexible à la position que nous avions précédemment prise et maintenue.

Je ne puis consentir à prendre part à aucun arrangement comme celui que vous avez fait, entraînant ce que je considère comme une violation du devoir que j'ai envers un peuple libre dans des conjonctures critiques.

LOUIS A. WILTZ.

Nous donnons notre concours à la protestation ci-dessus :

A. A. Maginnis	C. H. Schenck,
Chas. Dalbonnier,	Chas. Byrne,
Bolivar Edwards,	R. L. Lambert,
Ch. Roman,	G. C. Benn,
Geo. D. Wells,	Jno. J. Horan,
Gabriel Pascal,	O. J. Collins,
H C. Elliot,	J. Jeffries,
J. A. Gilmore,	Ed. Booth,
A. D. Land,	Thomas E. Vaughn,
Felix Voorhies,	J. Aldige,
George W. Dupré,	J. DeBlanc,
W. B. Kounts,	C. Kimball,
M. Cousin,	G. F. Burkhardt.

MM. Booth, Voorhies, Dupré et quelques autres ont prononcé quelques paroles en demandant que leurs noms fissent apposés au bas de la protestation qui précède.

M. Bailey a lu un long mémoire, dans lequel il expose les raisons qui l'ont engagé à voter pour le compromis. Un moment on a cru que l'honorable membre allait conclure à la reprise en considération du vote, tant il semblait apparent qu'il avait interprété le compromis tout autrement que ses auteurs et les radicaux.

M. Hammond a donné ses raisons pour ne pas joindre son nom à la protestation, bien qu'il ait voté contre le compromis.

Sur la motion de M. Kidd, le sénateur Goode a été autorisé à haranguer l'assemblée.

M. Goode a consenti à la minorité de se rallier à la majorité, suivant la bonne vieille règle démocratique, et à accepter le compromis à l'unanimité. Il était intimé opposé au compromis, mais il l'admet comme étant le vœu de la majorité.

M. Schwing, de la Nouvelle-Ibérie, tient du même avis. Il avait voté pour le compromis le 6 février, mais, sur instructions de ses constituants, il a voté contre hier. Aujourd'hui, il apprend que ses constituants sont très divisés. Il voterait encore contre le compromis, dans le cas où il se soumettrait à la majorité.

M. Booth combat le conseil donné par M. Goode. Il s'agit ici, non plus de débats personnels, mais, sur des questions d'un intérêt général. Il ne s'agit plus d'ennemis. La règle qui doit régir ici, c'est que les représentants du peuple ont le droit de représenter sur les droits de leurs constituants, si ils voient contrairement aux instructions de ceux-ci, ou, plusieurs membres ont voté contrairement à des instructions formelles; s'ils ne l'avaient pas fait, le compromis serait adopté d'ici la majorité. Il termine par une magnifique protestation.

Le caucus s'ajourne à demain deux heures.

Lisez et rappelez-vous
Lisez et rappelez-vous

Que vous pouvez devenir riche
Que vous pouvez devenir riche

Demain, samedi,
Demain, samedi,

Seulement en achetant un billet
De la Loterie de la Louisiane.

Tirage à numéros simples de $20,000
Tirage à numéros simples de $20,000!

Résolutions et Témoignages du Caucus Conservateur.

Le caucus conservateur ayant décidé hier de permettre à la presse de prendre connaissance des procès-verbaux de ses séances et des documents télégraphiques, nous avons obtenu du greffier, M. Tricoche, toutes les feuilles détachées pour prendre copie des extraits suivants qui complètent l'historique des travaux du caucus.

Séance du 5 janvier.—La résolution suivante a été adoptée à l'unanimité et signée par tous les membres :

Nous, soussignés membres de la Chambre des Représentants de la Louisiane, nous engageons les uns envers les autres à adhérer et à prendre pour guide les résolutions suivantes :

1° Que nous ne reconnaissons que la Chambre telle qu'elle a été organisée le 4 janvier sous la présidence temporaire et permanente de l'honorable L. A. Wiltz, d'Orléans ;

2° Que nous ne donnerons pas notre appui et notre présence à aucune soi-disant Chambre prétendant exister à la place de celle ci-mentionnée à la Chambre régulière et légale indiquée ci-dessus.

Séance du 13 janvier.—M. Jeffries fait la motion suivante :

Le sentiment du caucus de la Chambre est que chacun de ses membres obéira à la décision de la majorité et que nous nous engageons les uns envers les autres à ne prendre aucune attitude indépendante en ce qui regarde le gouvernement Kellogg ou la législature illégale.

La motion est adoptée par 60 voix contre une avec cet amendement (qui est donné plus tard par omission) :

Séance du 26 janvier.—MM. Koontz et Kennedy présentent une protestation contre les attaques faites à la cause de la Législature à l'arbitrage du comité conjoint national.

La protestation est reçue et insérée au procès-verbal.

Séance du 5 février. Le caucus se réunit pour la seconde fois à deux heures et demie ; mettre avec 62 membres présents. M. Estillette annonce que M. Mentle de Lafayette, qui n'a pas encore pris part aux débats, désire participer aux travaux du caucus. Admis.

Le docteur Robertson et M. Léonard donnent lecture d'une proposition d'arrangement faite par M. Wheeler.

(Le texte en a été publié ; il s'agit de la proposition primitive. M. Hall fait la motion que la proposition soit reçue pour être discutée.

Après une très longue discussion, à nine heures, le caucus s'ajourne à 7 heures.

A sept heures la séance secrète est reprise. M. Gibson, ancien maire, personnages politiques sont admis. Le sénateur Kostis prononce un long discours.

M. Elliott propose comme amendement à la proposition Wheeler, l'ajournement sine die. Rejeté.

M. Walker fait la motion qu'un comité de cinq soit nommé pour tâcher d'obtenir du comité conjoint quelques modifications à la proposition. M. Hall fait une motion de déclarer cette proposition sur le bureau, mais sa motion est rejetée et celle de M. Walker est adoptée définitivement.

Après plusieurs discours, le capitaine Kidd demande la question préalable et le vote sur la proposition Wheeler. La résolution prise est oui 38, non 20, comme suit :

Oui : Bailey, Baker, Bower, Bouey, Brick, Carmouche, Cassidy, Dart, Dugas, Estillette, E. P. Edwards, Hammond, Hall, Jones, Johnson, Kidd, Kelley, Lafargue, McCallum, Morgan, Martin, Meredith, Nunez, Pitkin, Richard, Robinsky, Scales, Schwing, Self, Smith, Schaller, Vidrine, Webb, Walters, Young, McAlpin, Mitchel.

Nous : Abigé, Booth, Byrne, Berthard, Collins, DeBlanc, Dauzat, Delhomer, Davis, Elliott, Bolivar Edwards, Gilmore, Horan, Jeffries, Koontz, Kennell, Lockett, Land, McGuale, Matthews, Pascal, Roman, Simmons, Schenck, Stafford, Vaughan, Voorhies, Walker, Wells, Wiltz.

Séance du 6 février.—Le caucus se réunit à dix heures. Le président Wiltz dans un lecture de sa protestation. (Répétée dans la séance d'hier et dont on trouvera le texte dans le compte-rendu ci-dessus.)

Les signataires de cette qui ont voté sont invités leur adhésion à la protestation.

M. Hall fait la motion qu'un comité de cinq soit nommé pour examiner quelles sont les circonstances et les causes qui ont amené le caucus à adopter le compromis. La motion est adoptée et le comité est composé de MM. Hall, Kidd, Carlos, Hammond et Darr.

Motion est faite de reprendre en considération le vote sur le compromis. Cette motion est adoptée.

Un comité est alors nommé pour demander au comité conjoint des modifications à la proposition Wheeler.

Le caucus s'ajourne au soir et se réunit de nouveau à sept heures.

Le comité de conférence rapporte qu'il a obtenu une légère modification de fond au texte de la proposition (voir à la seconde page de l'*Abeille* les deux textes).

Une motion de renvoyer l'examen de la proposition modifiée au lundi est adoptée à une grande majorité.

Séance du 8 février.—La séance publique du matin est suivie d'une courte séance secrète avec ajournement au soir.

Dans la séance du soir des discours sont prononcés sur invitation par les sénateurs Estillette et Leonard et le Col. Zacharie.

Un comité est nommé pour rédiger un nouveau plan d'arrangement. Au bout d'une heure il rapporte le plan connu sous le nom d'ultimatum (voir le texte à la seconde page). Ce plan est adopté sous nous par une grande majorité. Kidd membre seulement demandent à enregistrer leurs votes contre.

Séance du 11 février.—Le caucus conservateur charge le président de télégraphier à MM. Zacharie et Burke à Washington, qu'ils sont, conformément à leur demande, autorisés à négocier avec le comité congressionnel ou le président pour un arrangement, lequel devra être soumis au caucus qui décidera.

M. Schwing présente une résolution portant que M. Leonard sera autorisé, après son arrivée à Washington, à agir conjointement avec MM. Zacharie et Burke.

Séance du 17 février.—MM. Zacharie et Burke télégraphient que M. M. Wheeler leur a dit avoir reçu un télégramme de M. Leonard annonçant qu'il est autorisé à négocier et que bonne nouvelle est pour eux une cause d'embarras et de délai.

Séance du 18 février.—Lecture est donnée du télégramme suivant :

Washington, 17 février.—Si le comité refuse de communiquer la question du Tribunal dans l'arrangement, les négociations peuvent-elles continuer sur les autres points de la proposition du caucus.

ZACHARIE ET BURKE.

Après cette lecture, M. Mentle est invité à exprimer son opinion, et il déclare que, dans l'arrangement à conclure, le caucus doit agir sans se laisser arrêter par ce qui le concerne personnellement et, quelle que soit cette décision, il y consentira.

Le télégramme suivant est envoyé au nom du caucus à nos délégués :

En réponse à votre question au sujet de la proposition du comité fédéral, nous sommes conscients que vous avez pour renseigner et consulter le caucus pour qu'il décide.

Séance du 20 février.—Lecture est donnée des télégrammes échangés dans le cours de la journée :

Washington, 18.—Nous pensons que la proposition Wheeler, si elle est acceptée par le caucus, sera mise à exécution par l'intermédiaire du comité. Nous aurons une majorité dans la Chambre. La question du tribunal ne pas remarquée dans la proposition. Il n'y a pas de modifications à la proposition Wheeler.

ZACHARIE, BURKE ET LEONARD.

Washington, 18.—Wheeler dit que le Président est prêt à faire décider de voir la proposition Wheeler mise à exécution. Si elle est acceptée, l'arbitrage sera fait par le comité entier.

ZACHARIE, BURKE ET LEONARD.

Washington, 18.—Un ami de Congrès, républicain et modérément, sollicite l'acceptation de la proposition Wheeler. Une session extraordinaire de la législature aura lieu. Il espère que M. Nouvelle-Orléans pourra obtenir la compromis à exécution, par son intervention.

ZACHARIE ET BURKE.

Washington, 18.—Lamar, Tucker, Marshall, Gordon, Bailey, Pendleton, Foster et tous nos amis républicains et démocrates sympathisent l'acceptation du compromis qu'il n'est pas d'autre moyen de faire prévaloir.

ZACHARIE, BURKE ET LEONARD.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE.

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, — intéressantes politiques et autres, — qui ont paru pendant la semaine. Nos Feuilles hebdomadaires "L'Abeille" étant, de plus, les rapports, est sûre qu'elle satisfaisante qui en comprend plusieurs de journal sous les jours." Nous la vendons aux bureaux du journal à raison de 10 cts. le numéro.

AUX MAITRES DE POSTE.

Nous prions MM. les Maîtres de Poste de nous faire connaître le nombre de journaux qu'ils peuvent placer dans leurs localités respectives.

GRAND MASS-MEETING du Peuple

Ce Soir, à la salle St-Patrick.

Nous, soussignés, citoyens de cette ville, désirant ardemment que les conditions de notre Constitution de la Louisiane sur la question du compromis Wheeler soient soumises au peuple de l'Etat, soumettre à la volonté souveraine de l'honneur et à la dignité du peuple, et nous représentant comme membres du caucus de l'assemblée avec nous, vous prions de vous réunir ce soir, 25 février, à 8 heures du soir, à la salle St-Patrick à 7 heures.

Jno J A Campbell	Jno Patrick Hunt
Thos Allen Clarke	Jno T Kennedy
Geo Norton	Jno H Kennedy
Thos A Adams	Jno Fitzpatrick
T O Hunt	Jno Ryan
Paul Murphy	Jno Ryan
Douglas Wood	Jno Hayes
C W M Baker	Jno Mitchell
De W G Austin	Jno Hay
Hughes Kates	Jno Hay
T Cassidy	Jno Hay
Jno Fellinch	Jno Hay
Dr O Hunt	Jno Hay
Leon Queyrouze	Jno Hay
J L Bragg	Jno Hay
Albert Voorhies	Jno Hay
J J Mellon	Jno Hay
R W Heilin	Jno Hay
Wm Sanchez	Jno Hay
Geo W Hollenson	Jno Hay
J Tagger	Jno Hay
J J Allen	Jno Hay
Geo Berger	Jno Hay
Louis Fewer	Jno Hay
Miles Montgomery	Jno Hay
My Gallioth	Jno Hay
Alfred Archinard	Jno Hay
J Pitch	Jno Hay
Dr B A Pope	Jno Hay
Wm M Rogers	Jno Hay
Jno E Fell	Jno Hay
Jno McC Baker	Jno Hay
Chas Macmurdo	Jno Hay
D Bannon	Jno Hay
T S Wilkinson	Jno Hay
Edward A White	Jno Hay
Jno Lambkes	Jno Hay
Jno Lotz	Jno Hay
Jno Wilder	Jno Hay
Jno D Hill	Jno Hay
J O Nixon Jr	Jno Hay
J Bellout	Jno Hay
L E Simonds	Jno Hay
H H Bryan Jr	Jno Hay
H Dupuy	Jno Hay
John Finney	Jno Hay
Alfred Grima	Jno Hay
Jno D Coleman	Jno Hay
Jno B Collins	Jno Hay
Fred D King	Jno Hay
H E Upton	Jno Hay
McKinley Gibson	Jno Hay
R H Brown	Jno Hay
Geo F Peck	Jno Hay
Wm Weniger	Jno Hay
W H Coles	Jno Hay
Arch Mitchell	Jno Hay
S F Jones	Jno Hay
Jno Ryan	Jno Hay
Gil Ryan	Jno Hay
Jno Ryan	Jno Hay
Jno Ryan	Jno Hay
Jno